## Calendrier de l'enregistrement et de validation des données agricoles sur internet 2025

Quand?	Qui?	Quoi?
1. Exploitation à l'année (1), communauté d'exploitation (6) et unité d'élevage non commerciale (15)		
10 février – 12 mars	Exploitants avec forme	Annonces
	d'exploitation 1, 6, 15	Indications générales
		Relevé des surfaces
	<ul><li>Exploitants avec rucher</li><li>Exploitants avec poisson</li></ul>	Recensement du bétail (sans les bovins, les équidés, les chèvres et les moutons)
		Recensement des ruchers et des poissons
		Annonces surfaces SPB II et réseau
		Annonces des surfaces pour les programmes « système de
		production » (réduction des produits phytosanitaires,
		Biodiversité, fertilisation et préservation du sol
		Modifications des demandes de contributions
11 août – 27 août	Exploitants avec forme	Inscriptions aux paiements directs et programmes spécifiques pour
	d'exploitation 1, 6	l'année suivante (2026)
		PER et organisations de contrôle
		Bio
		SST/SRPA/Mise au pâturage
		Réduction des produits phytosanitaires
		Biodiversité (nouvelles contributions)
		Fertilisation et préservation du sol
		• PLVH
2. Exploitation d'estivage (5)		
11 août – 27 août	Exploitants avec forme	Demandes de contributions d'estivage,
	d'exploitation 5	Recensement du bétail (sans les bovins, les équidés, les chèvres et
		les moutons)

3. Administration communale		
• 24 mars – 16 avril	Teneur de cadastre	Validation des nouvelles parcelles hors mensuration officielle
• 24 mars – 16 avril	Préposé agricole	Validation des exploitations situées dans la commune du préposé :  Indications générales  Demandes de contributions  Surfaces et nouvelles parcelles.  Effectif du bétail  Exploitations non situées dans la commune du préposé :  Validation des surfaces et des nouvelles parcelles situées dans la commune du préposé